**Ecole élémentaire Henri Wallon**

**Compte rendu du 3e conseil d’école**

**Mardi 12 juin 2018**

***⮱ Etaient présents***

*Mme Florentiny, Mme Barvet représentantes des parents d’élèves,*

*Mme Tassan, responsable du service entretien/restauration*

*M. Vinceti, directeur de l’action éducative*

*Mme Roca Labarre, Mme Darretain, Mme Lowenski, Mme Amar, M. Betraoui, Mme Reiners, Mme Richard, Mme Blaise, Mme El Gamil, Mme Calcano, Mme Perraudin, Mme Bastos Lourenço, et M. Da Cruz, enseignants.*

*Mme El Hajar et Mme Zetoun Brunelle, ZIL.*

*Mme Leclercq, directrice.*

***⮱ Excusées***

*Mme Grosjean, Mme Tomé*

**BILAN ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

***⮱* Calendriers des actions à venir**

* Semaine collège en cours (11 au 15/06/18) pour les élèves de cycle 3
* Semaine des découvertes du 18 au 22/06/18 pour les élèves de cycle 2
* Spectacle le vendredi 29/06/18 matin proposé par les élèves, à destination des élèves
* Le projet sur l’eau et le développement durable proposé en partenariat avec la ludothèque et le service municipal du développement durable qui a conduit à la production d’un carnet de voyage a été remporté par la classe de Mme Perraudin, la classe de Mme Bastos Lourenço est arrivée 2nde.
* Sorties de fin d’année programmées.

***⮱* Coopérative**

Recettes

* Appel aux familles : 1 399€
* Vente des photos : 737,70€

Dépenses coopérative centrale

* Cotisation et assurance OCCE : 563,55€
* Achat d’un réfrigérateur dans le cadre de l’aménagement d’un espace cuisine: 208,99€
* Enceinte portative : 203,90€
* Financement de sorties

Dépenses par classe

* Mise à disposition pour chaque classe de 3,50€/enfant à dépenser selon les besoins liés aux projets : financement de sorties, achat de matériel, intervenant…

**RENTREE SCOLAIRE 2019**

***⮱* Structure et effectif**

L’effectif prévu était de 280 élèves fin Mai. L’ouverture conditionnelle d’une 10e classe a été prononcée avec comptage de rentrée.

La structure proposée à ce jour par l’équipe enseignante :

5 classes de CP à 14/15

3 classes de CE1 à 20/21

2 classes des CE2 24/25

1 classe de CM1 à 26

1 classe de CM1/CM2 à 25

2 classes de CM2 à 24

Mme Leclercq insiste sur l’importance de signaler et de justifier par écrit tout retard à la rentrée pour le comptage des élèves.

***⮱* Horaires**

8h30-11h30 + 13h30-16h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Étude de 16h30 à 18h puis garderie jusque 19h en maternelle.

***⮱* Equipe enseignante**

M. Da Cruz, Mme Tomé, Mme Richard, M. Betraoui, Mme Reiners et Mme El Gamil ne seront plus sur l’école l’année prochaine.

3 enseignantes ont déjà été nommées. Nous attendons encore la nomination de 3 enseignants.

Le dispositif PdMqdC disparait au profit du dédoublement des classes de CP.

Concernant l’UPE2A et le RASED, la répartition des moyens ne nous a pas encore été communiquée.

***⮱* Rentrée CP**

Comme chaque année, la rentrée des CP se fera à 9h (autres niveaux 8h30). De même que les années précédentes, les parents seront invités à rester toute la matinée avec leur enfant dans sa classe avec l’enseignant pour découvrir le matériel, les supports et le fonctionnement. Par contre, la nouvelle organisation des locaux, avec notamment l’accueil de deux classes de GS au 1e étage, ne nous permet plus de proposer de point café puisqu’il y aura 3 classes de CP au 1e étage et 2 au rez-de-chaussée à la place de la BCD.

L’équipe enseignante ainsi que les représentants de parents d’élèves manifestent leur déception car il s’agissait d’un temps d’échange et de découverte, inscrit au projet d’école, important dans le cadre de la liaison GS/CP et dans l’accueil proposé aux nouveaux parents.

***⮱* Aménagement de deux classes en BCD**

Les deux classes de GS seront accueillies au 1e étage afin de permettre l’installation d’un bloc sanitaire adapté à proximité.

Afin que chaque classe de CP puisse bénéficier de sa propre salle, la BCD sera transformée durant les vacances d’été en deux salles de classes. En effet, l’équipe a souhaité éviter d’avoir à regrouper deux groupes de CP dans une même salle pour plusieurs raisons :

* Un effectif de 28 élèves et 2 adultes dans une salle limite l’exploitation de l’espace
* La co-intervention de deux enseignants dans une même classe se prépare et prend beaucoup de temps ce qui aurait limité les échanges entre les 5 groupes
* Un groupe de 14 aurait été isolé

Plusieurs difficultés d’organisation se posent cependant :

* La commission de sécurité nous avait demandé de ne pas laisser les bibliothèques installées sur les paliers de chaque étage. Il faut donc trouver des espaces fermés pour stocker les livres. Au 2e étage, Mme Leclercq videra sa réserve. Au 1e étage, il sera nécessaire d’aménager le cabinet médical. L’école est en attente de la réponse de la municipalité sur ce point.
* En maternelle, les parents entrent dans la classe pour déposer les enfants. Il faut donc trouver une organisation qui permette de maintenir ce dispositif, tout en garantissant la sécurité des élèves d’élémentaire et le bon fonctionnement des deux établissement : sécurisation des accès, éviter les allers-retours de parents en même temps que les services de cour, conserver des identités séparées pour une meilleure lecture de l’école.

Mme Leclercq souhaite rappeler à cette occasion que durant le temps scolaire, la présence de toute personne étrangère à l’Éducation Nationale est soumise à son autorisation. En effet, l’étude menée dans le bâtiment a entraîné une affluence de personnels technique et parfois même d’entreprises, sans même qu’elle soit informée de leur présence dans le bâtiment. Or l’accueil de mineurs, et la mise en place du plan Vigipirate impliquent un filtrage des entrées et sorties.

Les représentants de parents d’élèves s’interrogent sur la disparition de l’espace BCD, qui fait suite à la disparition de la salle informatique et souhaite savoir qu’elle en était l’utilisation. L’équipe enseignante indique que cet espace était utilisé tout au long de la journée : centre de recherche documentaire pour préparer les exposés (action inscrite au projet d’école, voir programmation APC), accueil des ateliers de CP menés avec le PdMqdC, ludothèque (un gros investissement financier avait été fait en ce sens), atelier correspondance libre durant les temps de récréation. Durant les temps périscolaires, elle permettait, en plus du préau couvert, de mettre les enfants à l’abri en cas d’intempéries, tout en leur proposant des activités. Cela ne sera plus envisageable puisque les salles de classe seront utilisées pour l’APC sur le temps du midi.

***⮱* Fournitures scolaires**

Comme chaque année, la municipalité fournit à chaque enfant une pochette contenant des fournitures adaptées à son niveau de classe que les enseignants complètent en fonction de leurs besoins avec le budget mis à disposition par la municipalité.

L’équipe enseignante demande à la municipalité que la liste du contenu des pochettes lui soit fournie dès le mois de Mai car le contenu de leur commande complémentaire en dépend.

Un petit complément limité pourra être demandé aux familles à la rentrée par les enseignants (1 porte-vue, 1 chiffon pour la peinture…).

***⮱* Règlement intérieur**

Le règlement intérieur sera voté au 1e conseil d’école comme chaque année. Il sera accompagné de la charte de vie rédigée par les élèves et de la charte de la laïcité. Mme Leclercq rappelle que son architecture est calquée sur celle du règlement type départemental arreté par la DASEN et que le préambule est le même que celui du collège et de toutes les écoles de Valenton comme inscrit au projet REP.

Le changement des horaires entrainera une modification qui ne relève pas du vote et la mention signature sera ajoutée pour s’assurer de son émargement.

Après interrogation du conseil d’école regroupé ce jour, il n’apparait pas la nécessité d’y apporter de modifications.

***⮱* Projet d’école**

Comme chaque année, à la rentrée, l’équipe enseignante se réunira pour dresser le bilan des actions et prévoir le calendrier des actions 2018/2019. Les moyens alloués à l’école vont connaitre beaucoup de changements à la rentrée : Plus d’enseignant supplémentaire, effectif croissant et conséquent d’élèves et plus qu’une seule salle collective à disposition (préau couvert).

Les dispositifs en seront impactés et devront être repensés pour certains et peut-être arrêtés pour d’autres.

* L’accueil des parents de CP à la rentrée comme évoqué précédemment (plus de point café)
* Les horaires d’APC seront revus
* Le blog sera arrêté au profit d’un site Internet plus fourni
* Le maintien de la semaine collège (inscrite également au projet REP) sera fonction des salles et des moyens humains disponibles

**RETOUR SUR LES QUESTIONNEMENTS DU PRECEDENT CONSEIL D’ECOLE**

***⮱* Difficultés de gestion de l’accueil**

*Evoquée au précédent conseil d’école : L’absence d’aide administrative et/ ou de gardien entrave grandement le fonctionnement de l’école : ouverture de la porte dans la journée, standard téléphonique, enfants malades et blessés, extinction des lumières et fermeture du bâtiment (déjà évoquées au précédent conseil d’école).*

Les changements importants ont un impact sur le fonctionnement de l’école, dont la priorité doit rester l’apprentissage et l’accueil des élèves, c’est pourquoi, il a été remis, cette semaine, aux familles un mot afin d’organiser les conditions d’accueil. L’absence de secrétaire et de gardien est extrêmement chronophage pour l’ensemble de l’équipe et impacte trop les temps d’apprentissage c’est pourquoi les familles ont été invitées à prendre de nouvelles habitudes dans l’intérêt des élèves.

De même il a été demandé à la municipalité de fixer des rendez-vous pour la réception des livraisons.

L’équipe enseignante et les représentants de parents d’élèves réitèrent leur demande d’être accompagnés par la municipalité dans cette problématique directement liée à l’effectif montant.

Les représentants de la municipalité expriment leur compréhension mais indiquent que le manque de moyens disponibles ne permet pas de financer ce type de mission.

***⮱* Gestion des grèves**

La gestion des grèves des personnels qui encadrent les temps périscolaires impacte trop les temps d’apprentissage des élèves :

* Les mots arrivent en fin de journée entre 15h et 15h30, ce qui laisse trop peu de temps pour assurer la distribution
* Les mots ne sont pas répartis par classe, il faut donc commencer par les compter et les répartir ce qui est chronophage et ne relève pas du travail de l’école
* En la présence de Mme Leclercq, cela suppose qu’elle puisse se rendre disponible immédiatement pour gérer la situation
* En l’absence de Mme Leclercq, il faut qu’une enseignante répartisse sa classe pour assurer la diffusion

M. Vincenti et Mme Tassan rappellent qu’une procédure a été mise en place afin d’améliorer la gestion de ces situations exceptionnelles. Les documents d’information devraient arrivés dans les établissements à 12h, répartis entre les classes et accompagnés des affiches d’information.

L’équipe enseignante fait savoir que :

* Cette procédure ne semble pas toujours respectée : toujours livrés en fin d’après-midi, à préparer et à distribuer et sans affiche.
* Que si la procédure prévoit qu’une partie revienne aux écoles il serait souhaitable que celles-ci soient associées à la réflexion.
* Que les affiches sont faites par Mme Leclercq
* Une réponse est attendue depuis maintenant plusieurs années concernant les enfants dont les parents ne se présentent pas le jour de la grève et qui restent à la charge des enseignants.

***⮱* Fermeture du bâtiment et extinction des lumières**

Mme Leclercq continue d’être sollicitée par le voisinage et la municipalité concernant des lumières qui resteraient allumées c’est pourquoi lors de la réunion qui s’est tenue le 29 mai 2018 avec la municipalité elle a demandé à ce qu’une procédure précise soit établie avec les enseignants qui assurent l’étude puisque sur ce temps se sont des agents municipaux.

La municipalité a fait savoir qu’elle attendait que les agents éteignent leur classe et les ferment en partant.

Mme Leclercq souhaite préciser :

* Que l’école compte un nombre important de fenêtres dont certaines ne sont même pas ouvertes par les enseignants, notamment dans les parties communes.
* Qu’il en est de même pour les lumières dont l’extinction n’est pas centralisée. Dans une classe il y a parfois jusqu’à 3 interrupteurs. Que dans chaque couloir il y a 1 interrupteur à l’étage et 1 autre eu rez-de-chaussée.
* Que les travaux menés dans l’établissement ont conduit le changement de certaines serrures et qu’à ce titre les enseignants n’ont pas accès à l’ensemble des salles.
* Que certaines salles sont allumées et ouvertes par d’autres personnels et ne sont pas utilisées par les enseignants.
* Qu’au moment de la sortie de l’étude il faut encadrer environ 80 élèves dont la sécurité est une priorité et que les parents arrivent fréquemment en retard. Les collègues dont la fin de service est prévue à 18h, finissent souvent à 18h15.

Mme Leclercq réitère donc sa demande de mise en place d’un protocole réfléchi avec les collègues concernés.

***⮱* Objectif sport**

*Evoqué au précédent conseil d’école : Mme Leclercq attire également l’attention sur le cumul des dispositifs et des missions qui est chronophage et ne lui permet plus d’assurer ses missions de pédagogues et d’accompagnement des élèves et des familles.*

*Le dispositif objectif sport est particulièrement chronophage : gestion des inscriptions, constitution des groupes, transmission des informations aux familles, gestion des absences de l’intervenant parfois transmises par mail à 11h pour le jour même.*

*Mme Leclercq demande si un partenariat professeurs des écoles/ ETAPS est envisageable sur le temps scolaire, comme cela se fait dans d’autres communes.*

Une réunion de travail est programmée avec le service des sports pour travailler sur ce point car le conseil municipal a acté l’intervention des ETPS sur le temps scolaire en collaboration avec les enseignants.

***⮱* Travail en concertation**

*Evoqué au précédent conseil d’école :* *L’équipe enseignante demande à être destinataire du travail de réflexion par la mairie et éventuellement d’y être associé, en effet, le partage des compétences et de la connaissance de chaque rouage permettra peut être de trouver des solutions qui fluidifieront le fonctionnement de l’école.*

Mme Tassan et l’équipe enseignante proposent la mise en place de groupes de travail sur des points donnés. Mme Leclercq indique qu’elle est favorable à cette proposition qu’elle a déjà évoquée à plusieurs reprises lors de différentes réunions avec la municipalité.

M. Vincenti soulève la difficulté à trouver des temps de concertation commun car les équipes n’ont pas les mêmes horaires.

Mme Leclercq indique qu’il n’est pas nécessaire de réunir systématiquement tous les agents concernés mais qu’il est possible de fonctionner avec un représentant mais qu’il est urgent de réfléchir à des micro-solutions tous ensemble afin d’améliorer la situation.

**NOUVELLE(S) QUESTION(S)**

***⮱* Locaux**

L’équipe enseignante s’inquiète de l’état de saleté de l’école malgré le travail très sérieux fait par le personnel d’entretien. La propreté des lieux est indispensable au maintien du climat scolaire car pour qu’un lieu soit respecté, il faut qu’il soit respectable.

Mme Tassan explique que la municipalité tend vers une mécanisation du travail avec l’achat de matériel adapté et en formant les agents. Elle propose pour plus de lisibilité que les procédures mises en place soient affichées pour que tous les usagers puissent en prendre connaissance.

L’équipe interroge également la municipalité sur l’effectif d’agent prévu pour faire fasse à l’augmentation du nombre de salles de classes et d’élèves qui va engendrer une augmentation de la charge de travail des agents.

Mme Tassan indique que les procédures vont être de nouveau réfléchies, que de nouveaux horaires de travail ont déjà été actés mais qu’il faut également faire face à des situations complexes comme les maladies longue durée.